



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
FONDS DE PROMOTION DE L'INDUSTRIE

Ord. N°89/171 du 07 Août 1989

16 MAY 2024

Kinshasa, le

Le Directeur Général

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) dénonce la présence injustifiée des militaires et policiers dans sa concession couverte par le Certificat d'enregistrement volume A/N 41 folio 171, subséquent à l'Arrêté ministériel numéro 653/CAB/MIN.AFF.FONC/2019. Il s'agit de la concession Ex-Manoa de 20 hectares, acquise en 2013, située dans la Commune de la N'sélé à Kinshasa. Le FPI, propriétaire du site, souligne avec amertume qu'il a été déguerpi sur base des décisions judiciaires obtenues d'une manière irrégulière par la famille de Monsieur KENGO WA DONDO, Président honoraire du Sénat.

A cet effet, le FPI a initié deux procédures pour recouvrer ses droits. La première est relative à la rétractation du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Kinkole et la deuxième est liée à la confirmation de ses droits de jouissance et à la cessation des troubles. C'est ainsi que le Tribunal avait ordonné la descente sur le terrain pour constater les limites de la concession du FPI et celle de Monsieur KENGO WA DONDO.

En sus des procédures sus-rappelées pendantes devant le TGI/Kinkole, le FPI est bénéficiaire de la décision n° 0199/0896/008/D.042/MI/KAD/SEC-LIS/2024 de l'Inspecteur Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires, du 08/04/2024 qui ordonne sa réinstallation dans sa concession aujourd'hui querellée.

Force est de constater que le 09 mai 2024, l'huissier de justice désigné pour réinstaller le FPI, a rencontré une farouche résistance des militaires et policiers qui affirment n'avoir reçu aucun ordre de leur hiérarchie pour quitter le site. La décision de l'Inspecteur Général n'est pas exécutée à cause des interférences de certaines autorités civiles, militaires et policières. Ces militaires et policiers ont été placés sur le site avec la complicité de certaines autorités de l'armée et de la police.

of

Le FPI dénonce une telle anarchie et sollicite l'implication personnelle du Président de la République, Chef de l'Etat et Commandant Suprême des Forces Armées et de la Police afin que la justice lui soit rendue.

MUDIMU TSHISEKE **FPI Bertin**

[Signature]
Directeur Général 1696 KIN I
16/05/24

